



## ↘ Centre d'Affaires Aéroport Lyon Saint Exupéry

A compter du **01<sup>er</sup> avril 2019**, le tarif des prestations proposées au Centre d'Affaires change.

Retrouvez ci-après nos nouveaux tarifs.

**AÉROPORTS DE LYON**  
CENTRE D'AFFAIRES  
Contacts : 0472228374  
Ou [centre.affaires@lyonaeroports.com](mailto:centre.affaires@lyonaeroports.com)

# 1. Nos prestations

## 1.1. Nos packs

Notre offre comprend :

- La location de salle
- Les équipements (wifi, paperboard, vidéoprojecteur)
- Les boissons (bouteille d'eau individuelle, boissons chaudes)

2019			
	HEURE	1/2 JOURNEE	JOURNEE
3	35 € HT	130 € HT	210 € HT
5	-	160 € HT	285 € HT
10	-	220 € HT	320 € HT
15	-	260 € HT	360 € HT
20	-	320 € HT	430 € HT
30	-	360 € HT	475 € HT
40	-	430 € HT	585 € HT
50	-	500 € HT	720 € HT
60	-	560 € HT	850 € HT
70	-	620 € HT	950 € HT
80	-	680 € HT	1 130 € HT
100-120	-	875 € HT	1 750 € HT

## 1.2. Notre offre restauration

		TARIFS HT
PAUSES	PAUSE VIENNOISERIES	2 € HT
	PAUSE BOUCHEES SUCREES	3,9 € HT
	PAUSE MIGNARDISES	5 € HT
	COCKTAIL DEJEUNATOIRE EN SALLE (14 pièces) A partir de 10 personnes	18 € HT
	PLATEAUX REPAS	23 € HT
DEJEUNER HORS SALLES	A2R 2 PLATS	32 € HT
	A2R 3 PLATS	39€ HT
	MENU AFFAIRES	28€ HT
	COCKTAIL DEJEUNATOIRE 12 Pièces	26€ HT
BOISSONS CHAUDES	CAFE 1L	7,5 € HT
	CAFE 50CL	4 € HT
	THE 1L	7,5 € HT
	THE 50CL	4 € HT
NESPRESSO	NESPRESSO 10	11 € HT
	NESPRESSO 30	33 € HT
	NESPRESSO 50	55 € HT
BOISSONS FRAICHES	EAU MINERALE 50CL	2 € HT
	EAU PETILLANTE 50CL	2,5 € HT
	JUS DE FRUITS 1L	8,5 € HT
	JUS DE FRUITS 50CL	3,2 € HT
	COCA-COLA	3 € HT
VINS	ST JOSEPH ROUGE	27 € HT
	ST JOSEPH BLANC	27 € HT
	CHAMPAGNE	50 € HT

## 1.3. Notre offre transport

Tarif parking :

15€ TTC pour une location de salle d'une journée

## 2. Conditions générales de vente pour la location de salles du centre affaires à l'aéroport Lyon-saint Exupéry

### CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société AÉROPORTS DE LYON (« Le Prestataire ») fournit aux Clients professionnels (« Les Clients » ou « le Client ») qui lui en font la demande, le cas échéant via le site internet du Prestataire, les services suivants : la location de salles pour l'organisation de réunions, séminaires, événements, journées d'étude, ... à l'Aéroport Lyon-Saint Exupéry.

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Services rendus par le Prestataire auprès des Clients de même catégorie, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de négocier les conditions de passation d'une commande auprès du Prestataire. Elles sont également communiquées à tout Client préalablement à la conclusion d'une convention unique visée à l'article L 441-7 du Code du Commerce, dans les délais légaux.

Toute commande de Services implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et des conditions générales d'utilisation du site internet du Prestataire pour les commandes électroniques après négociation de leurs termes par le Client. Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Prestataire sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment.

Le Prestataire est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations susmentionnées, menées avec le Client. Ces dérogations seront formalisées dans le cadre des Conditions de Vente Particulières.

### COMMANDES

Les ventes de Services ne sont parfaites qu'après - établissement d'un devis et acceptation expresse et par écrit de la commande du Client par le Prestataire, matérialisée par un accusé de réception émanant du Prestataire - et acceptation du devis.

### MODALITES DE RESERVATION

Pour être garantie par le Prestataire, la réservation est obligatoire et doit être effectuée par le Client, en amont de la journée de réunion/Séminaire, etc. Sans réservation et validation préalable des disponibilités, le Prestataire n'est pas tenu de garantir une salle au Client.

Cette réservation doit se faire selon la procédure suivante :

1. Une demande de réservation est faite au Prestataire directement par email à l'adresse suivante : [centre.affaires@lyonaeroports.com](mailto:centre.affaires@lyonaeroports.com). Elle doit préciser à minima les éléments suivants :
  - la date et l'heure de la location de salle,
  - le type d'événement souhaité : réunion/séminaire/événement/entretiens
  - le nombre de participants,
  - le type de formule déjeuner souhaitée,
  - et l'ensemble des coordonnées du Client.

2. La disponibilité est confirmée en retour par le Prestataire dans un délai de 24 à 48 heures (hors weekend et fermetures exceptionnelles), par l'envoi par email d'un devis mentionnant :

- le détail des prestations proposées, les quantités et tarifs correspondant à chaque prestation,
- une date de validité d'option pour la confirmation de la réservation,
- l'imputation budgétaire/ n° de référence (si communiqué par le client)
- le nom du Client.

3. Pour confirmer la réservation : le Client doit renvoyer le devis dûment complété et signé par email à l'adresse suivante : [centre.affaires@lyonaeroports.com](mailto:centre.affaires@lyonaeroports.com) avant l'expiration de la date de validité d'option figurant sur le devis. Pour tout retour effectué après la date de validité d'option figurant sur le devis, la réservation ne pourra plus être garantie.

Pour les commandes passées exclusivement sur internet, l'enregistrement d'une commande sur le site du Prestataire est réalisé lorsque le Client accepte les présentes Conditions Générales de Vente en cochant la case prévue à cet effet et valide sa commande. Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation (article 1127-2 du Code Civil). Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et constitue une preuve du contrat de vente.

Dans le cadre des négociations, en cas de demandes de dérogation du Client, ces dernières feront l'objet de conditions particulières venant compléter les présentes CGV.

La prise en compte de la commande et l'acceptation de celle-ci sont confirmées par l'envoi d'un mail par le Client au Prestataire.

Les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

#### **CONDITIONS DE MODIFICATION**

Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités du Prestataire, que si elles sont notifiées par écrit, 7 jours au moins avant la date prévue pour la location de la salle, après signature par le Client d'un bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix.

#### **CONDITIONS D'ANNULATION**

➤ Annulations à l'initiative du Client :

Toute annulation, même partielle, doit être exprimée par écrit à l'adresse suivante : [centre.affaires@lyonaeroports.com](mailto:centre.affaires@lyonaeroports.com).

- Toute réservation annulée pour quelque raison que ce soit, hormis la force majeure, sous un délai inférieur à 7 jours (hors week-ends et périodes de fermeture du centre d'affaires) sera facturée à 100% de son prix.  
Toute annulation sans préavis entraîne également une facturation de 100 %.
- Toute commande de restauration annulée ou modifiée sous un délai inférieur à 7 Jours (hors week-ends et périodes de fermeture du centre d'affaires) sera facturée à 100% de son prix.
- Toute prestation de transport annulée sous un délai inférieur à 7 jours (hors week-ends et périodes de fermeture du centre d'affaires) sera facturée à 100% de son prix.

➤ Annulation à l'initiative du Prestataire :

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler la commande et le contrat si des événements de force majeure ou des cas fortuits l'y contraignent.

## **TARIFS**

### **BAREME DES PRIX**

Les tarifs communiqués sur la plaquette sont en vigueur au 01/05/2018 et sont susceptibles d'être modifiés. Les tarifs applicables figurent dans le guide des redevances en vigueur disponible sur internet à l'adresse suivante : [www.lyonaeroports.com](http://www.lyonaeroports.com) (pied de page, rubrique «guide des redevances»).

## TARIFICATION

Pour toutes les salles, la facturation à la ½ Journée (dans la limite de 4 heures) ou à la journée est possible. Pour les salles 1/3 personnes, la facturation à l'heure est également possible (dans la limite de 2 heures). Tout dépassement d'horaire par rapport à la commande donnera lieu à une facturation supplémentaire correspondant à la durée effectivement consommée. Le coût de la prestation figure sur le devis

Sauf accord commercial spécifique, il n'est pas appliqué de réduction, rabais, ristourne autres que celles précisées dans le guide des redevances.

L'accès aux salles de réunion se fait par le biais d'une carte fournie au client, dès son arrivée. Cette carte devra être restituée (en main propre ou laissée dans une boîte prévue à cet effet à l'accueil du Centre d'Affaires), à l'issue de chaque location.

Toute carte non-restituée ou perdue sera facturée à hauteur de 7 € HT.

## TARIFS PREFERENTIELS DE TRANSPORT

Sur demande au Centre d'Affaires, les clients louant une salle peuvent bénéficier de tarifs préférentiels à 15€ TTC la journée, uniquement sur le parking P0 d'Aéroports de Lyon ; en réservant leur place en ligne sur notre site internet [www.lyonaeroports.com](http://www.lyonaeroports.com), un code promotionnel leur sera remis à la confirmation de leur salle et sur demande du client (sous réserve de disponibilités). Pour les parkings, se référer au guide des redevances.

## MODALITES DE REGLEMENT

Les factures émises par la société Aéroports de Lyon font mention de la référence commande communiquée par le Client sur le formulaire de réservation. En l'absence de cette information, les contestations seront rejetées et aucune nouvelle facture ne pourra être éditée.

Les acomptes et dépôts de garantie ne font pas l'objet d'escompte de la part de la Société Aéroports de Lyon et ne portent pas d'intérêts. Les paiements anticipés ne donnent lieu à aucun escompte.

Les factures sont payables en totalité et en un seul versement au plus tard 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Ce délai sera mentionné sur la facture qui sera remise au Client par le Prestataire.

Les factures sont payables :

- Par **virement** en indiquant les références portées sur la facture (numéro client / date / numéro de facture).

Virement à effectuer à l'ordre de :

Aéroports de Lyon SA, Banque Neuflyze OBC

3 avenue Hoche, 75 008 PARIS

- Depuis la France : référence du compte RIB

Code Etab. : 30788

Code guichet : 00900

N° de compte : 02038780001

Clé RIB : 45

- Depuis l'étranger (les frais bancaires sont à la charge de l'émetteur) : référence du compte

SWIFT / BIC: NSMBFRPPXXX IBAN: FR76 3078 8009 0002 0387 8000 145

- Par **chèque** en joignant le papillon figurant sur la facture et à l'ordre de Aéroports de Lyon SA adressé à :

Aéroports de Lyon - BP 113 69125 Lyon-Saint Exupéry Aéroport – France

- Par **carte bancaire**

- Par **paiement à distance** en indiquant le numéro porteur, la date de validité de celle-ci, ainsi que les 3 chiffres qui correspondent au cryptogramme.

#### **DISPOSITIONS PARTICULIERES : PAIEMENT AU COMPTANT**

Pour les usagers en procédure collective, le paiement comptant est exigé.

La société Aéroports de Lyon se réserve la possibilité d'exiger, en cas de retard de paiement, le paiement comptant de toutes les futures nouvelles prestations, jusqu'à apurement des dettes.

#### **PROCEDURE EN CAS DE RETARD OU DE NON PAIEMENT**

##### **Relance**

Toute facture émise par la société Aéroports de Lyon et dont le règlement n'est pas intervenu dans le délai ci-dessus, entraîne l'envoi d'une lettre de relance.

##### **Contentieux**

En cas de non-paiement dans les délais et après envoi d'une mise en demeure avec accusé de réception, le dossier est transmis au service contentieux

Le Client devra de plein droit à la société Aéroports de Lyon une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €.

Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, les frais de recouvrement supplémentaires seront également à la charge du Client.

##### **Pénalités de retard**

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal du montant TTC du prix des services figurant sur ladite facture seront acquises de plein droit au Prestataire, sans formalité préalable.

Indépendamment des frais de recouvrement et de pénalités de retard prévus ci-dessus, la mise au contentieux d'une facture impayée peut entraîner l'application de mesures particulières, et notamment la résiliation, à titre de sanction, des conventions et autorisations dont bénéficie le débiteur.

## II CONDITIONS PARTICULIERES CENTRE D'AFFAIRES

### HORAIRES D'OUVERTURE

Le Centre d'affaires est ouvert toute l'année du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00, à l'exception des jours fériés.

### EXPOSITION-DECORATION-SECURITE

Tout objet concernant la décoration des salles devra être soumis pour approbation au responsable du Centre d'affaires.

Le client s'engage à remettre en état originel et à ses frais tout ou partie des installations techniques ou éléments décoratifs qui auraient été modifiés à l'occasion de ses activités dans le Centre d'Affaires. Par mesure d'hygiène, les animaux domestiques ne sont pas admis dans les salles de réunion.

### AUTORISATIONS, DECLARATIONS REGLEMENTAIRES

Le client fait son affaire de toutes les autorisations et déclarations liées à la réunion ou à la manifestation organisée, en particulier : assurances, déclarations à la SACEM, réglementation du travail...

### RECLAMATIONS

Les réclamations ne sont pas suspensives de paiement. Elles doivent être adressées par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention du service facturation des Aéroports de Lyon. Il appartient au bénéficiaire de formuler sa réclamation avant l'exigibilité de la facture concernée.

Aéroports de Lyon  
Service Facturation du Centre d'affaires  
BP 113

69125 Lyon-Saint Exupéry Aéroport.

Les réclamations doivent comprendre :

- le numéro de la facture concernée
- la date et le numéro du vol (le cas échéant)
- la ou les prestation(s) en litige.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client.

### RESPONSABILITES

La société Aéroports de Lyon décline toute responsabilité pour les dommages de quelle que nature qu'ils soient (vols, dégradations, etc.) susceptibles d'atteindre les objets, effets ou matériels apportés par le client ou ses invités à l'occasion de la réunion.

Le client est responsable de tout dommage direct ou indirect que lui-même ou ses invités auraient causé au cours de la réunion.

Le client et ses assureurs renoncent à tous recours contre le concessionnaire, ses assureurs et l'Etat pour les dommages susvisés et les garantissent contre toute action de quelque nature que ce soit relative à ces dommages qui serait engagée contre eux par les invités du Client

Cette clause de renonciation à recours devra être portée à la connaissance pour acceptation par les assureurs du Client.

Le Client est responsable de tout dommage direct ou indirect que lui-même ou ses invités aurait causé au cours de la réunion.

### PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La société Aéroports de Lyon par l'intermédiaire du Centre d'Affaires collecte des données à caractère personnel relatives au Client. Il s'agit des données suivantes :

Nom

Informations de contact telles que l'adresse e-mail, le numéro de téléphone ou l'adresse postale

Cette collecte de données s'effectue lorsque le Client effectue une Commande.



Les données collectées sont destinées à l'usage du Centre d'Affaires de la société Aéroports de Lyon. Elles sont nécessaires au traitement et à la gestion des commandes du Client ainsi qu'aux relations commerciales entre le Centre d'Affaires et le Client.

Le Client, qui y consent expressément, peut être également amené à recevoir du Centre d'Affaires de la société Aéroports de Lyon toute information commerciale pertinente au regard de la promotion du Centre d'Affaires et de ses services.

Si le Client ne souhaite plus recevoir ces propositions du Centre d'Affaires, il peut l'en informer à tout moment par e-mail à l'adresse suivante : [centre.affaires@lyonaeroports.com](mailto:centre.affaires@lyonaeroports.com)

Le Centre d'Affaires de la société Aéroports de Lyon est responsable du traitement de ces données.

Celles-ci sont conservées pendant une durée de trois ans à compter de la dernière relation commerciale avec le Client.

Les traitements de données personnelles mis en œuvre par le Centre d'Affaires de la société AEROPORTS DE LYON ont été notifiés à la CNIL. Conformément à la loi "Informatique & Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données le concernant qui s'exerce en écrivant à : Société Aéroports de Lyon – Centre d'Affaires- BP113 – 69125 Lyon-Saint Exupéry Aéroport ou par courriel : [centre.affaires@lyonaeroports.com](mailto:centre.affaires@lyonaeroports.com)

#### REGLEMENT DES DIFFERENDS ET DROIT APPLICABLE

Toute contestation survenant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales de vente ou des ventes et prestations qu'elles régissent sera de la compétence des tribunaux de Lyon.

Toute question relative aux conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes ou prestations de services régies par les présentes conditions générales de vente sera soumise à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Seule la version française des présentes conditions générales de vente fait foi en cas de litige.

Indépendamment des frais de recouvrement et de pénalités de retard prévus ci-dessus, la mise au contentieux d'une facture impayée peut entraîner l'application de mesures particulières, et notamment la résiliation, à titre de sanction, des conventions et autorisations dont bénéficie le débiteur.